

Trouvez donc ci-dessous un résumé de 20 ans de combat judiciaire, = Histoire d'un pillage, violation des lois, des droits et des droits de l'homme, et corruption en France. Résumé en 15 lignes et ce que je demande en 5 lignes =

UN HOMME, UN COMBAT, Fils de résistant de la dernière guerre 39-45, Auditeur et expert INHESJ (institut National des Hautes études de la sécurité Nationale et de l'intelligence économique et de la justice, Ministère de l'Intérieur), Ancien adjoint au Maire de Marseille, à l'Economie, de 1989 à 1995, Président Directeur général du Groupe SPMP RIVIERA (transformation des matières plastiques et vente de produits finis), 250 personnes, 25 M€ de CA dont 20 % à l'export en 1996 , un savoir-faire qui le positionnait leader en Europe et au-delà (USA, JAPON, AUSTRALIE) avec + d'une centaine de brevets mondiaux, plus de 20 marques déposées. Créateur de la Norme Européenne de l'économie d'eau dans les WC..etc. Un groupe florissant, des profits net de + 1million d'€ en 1995.

DE BONS ACTEURS POUR UN MAUVAIS SCENARIO – Décisions, rétractations, hésitations, sanctions, questions sans réponse, la liste serait encore longue. Déppositions inutiles, absences de débats contradictoires ; désormais, l'obsession demeure « **faire éclater la vérité** ». Richard ARMENANTE a du faire en lieu et place de la justice des investigations pour rechercher les preuves de son innocence et de la gabegie judiciaire d'un complot en Bande Organisée. Il possède maintenant toutes les preuves qui lui permettent d'affirmer sans crainte les accusations du complot en Bande organisée.

-**Un dossier dépayé** de Marseille par des Magistrats à Aix en Provence en juillet 1996 , mis entre les mains d'un Administrateur Judiciaire Guy MARIANI à qui ils ont confié la Mission de détruire Richard ARMENANTE par tous moyens. Guy MARIANI (**multi récidiviste**) Cet administrateur judiciaire condamné trois fois à de la prison de 1970 à 1998 sera condamné à nouveau à la prison ferme pour 7 ans en 2011 suite à ma plainte déposé en 1999 pour faux en écritures et autres malversations, escroquerie..etc, à l'issue d'instructions cumulées longue de + de vingt-cinq années. Guy MARIANI ne pouvait pas administrer Le Groupe de Richard ARMENANTE du fait de ses multiples condamnations et du contrôle judiciaire en cours , de plus il cumulait des fonctions de dirigeants de sociétés totalement incompatible avec la fonction d'Auxiliaire de justice.

- **Guy MARIANI, aux ordres** utilisera tous les moyens pour nuire à Richard ARMENANTE par de multiples plaintes et menaces, détruisant et cachant en particulier des documents à décharges (favorables à Richard ARMENANTE) et outrepassant ses pouvoirs ; sans que la Justice n'y trouve rien à redire ?

CE QUE DEMANDE RICHARD ARMENANTE= Richard ARMENANTE a donc assigné en responsabilité devant le TGI pour des recours indemnitaires : dommages et intérêt, préjudice moral, frais de procédures...etc : « **Cela a aussi un coût financier considérable! »**

1.- Des dommages et intérêts à l'État français pour le préjudice subi depuis + 15 ans par les dysfonctionnements de son administration judiciaire, jugement inique, déni de justice, forfeitures , action dilatoires , **Préjudice total 90 millions d'€** . Une Requête devrait être déposée par Maître Muriel PIQUET auprès de la CEDH d'ici le 25 novembre 2016 suite aux dénis de justice , jugements iniques et forfeitures irréfragables .

2.- Demande indemnitaire de 75 millions d'€ à MARIANI et son assurance COVEA-RISK : La condamnation de Guy Mariani pour délit d'escroquerie, abus de confiance, ...etc, ayant été obtenue, il faut donc que la justice française indemnise Richard ARMENANTE. **Pourvoi en cassation en cours** : La Cour Appel Aix En Provence a rendu un arrêt le 11 octobre 2016 qui m'est défavorable (Un déni de justice, un jugement inique, une forfaiture)

3. Enfin : un recours en révision de la condamnation de 2002 de Richard ARMENANTE doit être déposé prochainement devant la cour de cassation par Maître Muriel PIQUET, après l'ajout d'informations complémentaires (déni de justice, jugement inique et injuste, forfaiture....etc)

Mon Blog: cliquez ici : <http://injustice.blog.free.fr>